



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

## L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1041

03 février 2012

- **Y a-t-il une culture de prévention du risque, 2 ans après le séisme de 2010?**
- **Duvalier : Le processus de réforme judiciaire mis en question avec l'ordonnance du cabinet d'instruction**
- **Dossier : Les casques bleus onusiens impliqués dans un nouveau cas de viol d'un adolescent**
- **Le 116, un nouveau numéro disponible pour répondre aux urgences de la population**

### >> Y a-t-il une culture de prévention du risque, 2 ans après le séisme de 2010?

Malgré les messages de sensibilisation, répandus par les spécialistes, les habitants d'Haïti tendent à céder à la panique et à la peur à chaque nouvelle secousse sismique enregistrée sur le territoire national. Tel est le constat dressé un peu partout, avec le renouvellement de répliques entre 2010 et 2012.

Le mardi 31 janvier 2012, 3 personnes se sont blessées dans un mouvement de foule, provoqué par des rumeurs non confirmées de l'imminence probable d'un tsunami au Cap-Haïtien.

« Nous ne nous associons pas au terme imminence. Personne ne peut dire s'il va y avoir un séisme dans deux mois, trois mois, 1 an, 10 ans ou 30 ans », insiste l'ingénieur-géologue Claude Prépetit, de l'unité technique de sismologie, dont les propos sont rapportés par le quotidien "Le Nouvelliste". Il convient de ne pas paniquer, mais d'anticiper la menace sismique par des mesures de prévention adéquates. Un marégraphe a été installé, en 2011 au Cap-Haïtien, pour alerter du danger de tsunami.

Plusieurs failles, dont la septentrionale et la méridionale, pourraient libérer de l'énergie accumulée, donc devenir actives et entraîner de nouveaux tremblements de terre à des moments difficiles à prévoir avec précision, d'après un nouveau cycle sismique récemment identifié sur l'île d'Haïti. Deux ans après, il n'y a pas encore de

sentiment de réflexe approprié, développé chez chaque personne pour faire face à un éventuel tremblement de terre.

En dehors des demandes et appels, sans cesse réitérés, de l'unité technique de sismologie, aucune disposition institutionnelle n'est prise pour faire face à la menace sismique. Les exercices de simulation générale ne sont pas, non plus, encouragés, excepté dans certains cas spécifiques d'organisations non gouvernementales et d'établissements scolaires. Une grande partie de la population ne sait pas comment réagir, ni où se positionner en cas de nouveau tremblement de terre.

Dans l'intervalle, l'unité technique de sismologie relevant du bureau des mines et de l'énergie entreprend, à compter de ce mois de février 2012, des travaux de micro-zonage dans l'aire métropolitaine de la capitale Port-au-Prince, à Port-de-Paix, Cap-Haïtien, Fort-Liberté et Ouanaminthe.

Dans un avenir plus ou moins proche, les conclusions de ces travaux de micro-zonage, visant la disponibilité d'une cartographie géologique et d'une cartographie des failles, devront permettre d'identifier les terrains propices et non recommandés à l'aménagement de bâtiments et d'autres édifices (publics, privés et communautaires), en vue d'une meilleure prévention de la menace sismique en Haïti.

### >> Duvalier : Le processus de réforme judiciaire mis en question avec l'ordonnance du cabinet d'instruction

« Si les informations [crimes financiers retenus par le juge d'instruction Carvès Jean dans l'ordonnance transmise au parquet le 30 janvier 2012] concernant Jean-Claude Duvalier sont confirmées, cela porterait alors un coup très sérieux à la crédibilité du processus engagé de réforme du système judiciaire en Haïti », déclare l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits humains en Haïti, le français Michel Forst, en visite dans le pays jusqu'au 8 février 2012.

M. Forst, dont l'une des priorités est la question de la lutte contre l'impunité, est revenu une nouvelle fois en Haïti pour évaluer les progrès faits dans le domaine des droits humains. « L'existence de crimes commis par le régime Duvalier est bien établie et a été confirmée à de nombreuses reprises notamment par les rapports annuels de la commission inter-américaine des droits humains de 1970 à 1986 », souligne l'expert indépendant.

Le 17 mai 2011, la commission inter-américaine des droits humains a émis une déclaration sur le devoir de l'État haïtien d'enquêter sur les graves violations des droits humains, commises sous le régime de Jean-Claude Duvalier, rappelant notamment que la torture, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées commises sous ce régime constituent des crimes contre l'humanité.

« Les familles des victimes qui ont porté plainte depuis le retour de Jean-Claude Duvalier en Haïti (en janvier 2011) ont fourni aux autorités judiciaires les éléments d'information nécessaires pour renvoyer l'ancien président devant le tribunal criminel pour être jugé sous les inculpations de crime de meurtre, de séquestration, de détention illégale et de torture », précise Michel Forst.

Il rappelle également que l'invocation des dispositions de l'article 466 du code criminel haïtien portant sur la prescription ne fait pas obstacle aux poursuites, attendu que le droit international interdit l'amnistie ou l'application de la prescription aux personnes accusées de crime contre l'humanité. Parlant de cadeau à l'impunité, l'organisation internationale Human Rights Watch voit dans l'ordonnance du juge Carvès Jean [ne pas laisser la justice haïtienne

poursuivre Jean Claude Duvalier pour crimes contre l'humanité] une atteinte à l'obligation internationale pour Haïti de juger ces crimes.

« La conclusion de la parodie d'enquête sur Duvalier est une honte et va consolider davantage l'impunité en Haïti », affirme, pour sa part, Javier Zuniga, conseiller spécial de Amnesty International. J. Zuniga déplore qu'« aucun effort sérieux » n'ait été fait « malgré les multiples plaintes et des preuves abondantes sur les crimes commis et les victimes ». « Il est clair que le juge a négligé des preuves inestimables et décidé de ne pas interroger toutes les victimes », dit-il. Selon les dernières informations, l'ordonnance de clôture de l'instruction n'a pas encore été rendue publique. Les parties dans l'affaire, avocats de Jean Claude Duvalier et victimes, affirment qu'elles n'ont pas reçu le document.

Le 23 janvier dernier différentes organisations de la société civile haïtienne dont le Collectif contre l'impunité, ont adressé une lettre ouverte d'organisations et personnalités haïtiennes au président Michel Martelly dans laquelle elles rappellent *“qu'il est de la responsabilité de l'État de prendre toutes les dispositions pour établir les faits relatifs aux crimes commis sous la responsabilité de l'ex Président à vie Jean-Claude Duvalier”*.

## >> Dossier : Les casques bleus onusiens impliqués dans un nouveau cas de viol d'un adolescent

Après Johnny Jean à Port Salut dans le Sud, c'est le tour d'un jeune garçon de 14 ans aux Gonaïves qui serait victime d'agression sexuelle de la part des casques bleus pakistanais de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah).

Le viol aurait été perpétré, il y a environ une semaine, sur la place d'armes, dans un bâtiment utilisé provisoirement comme centre carcéral, où les casques bleus ont la garde de prévenus emprisonnés, indiquent les autorités judiciaires des Gonaïves. La place d'armes des Gonaïves est un lieu historique et hautement symbolique, témoin de la lecture de la déclaration d'indépendance d'Haïti le 1<sup>er</sup> janvier 1804.

Le week-end écoulé, la victime - accompagnée de ses parents, des témoins et de ses avocats - a été auditionnée par Mesac Philogène, le commissaire du gouvernement près le tribunal civil (première instance) des Gonaïves, saisi du dossier. Ont également assisté à la

séance d'audition le responsable départemental de la brigade de la protection des mineurs, le directeur départemental de la police nationale d'Haïti, le commandant régional de la police des Nations Unies et des membres d'une délégation onusienne en provenance de New York.

“L'audition de la victime et des témoins a permis d'avoir des éléments, prouvant que le viol a été perpétré effectivement contre cet adolescent, qui a du mal à identifier ses agresseurs”, indique le chef du parquet des Gonaïves.

Les déclarations et témoignages recueillis devraient ouvrir des pistes pour remonter jusqu'aux présumés agresseurs et favoriser le processus judiciaire. Les soldats incriminés de la Minustah, une fois identifiés, risquent des accusations de viol et d'enlèvement.

La victime a été emmenée jusqu'au Cap-Haïtien, où il a été séquestré pendant deux jours, selon le chef du parquet.

## >> Le 116, un nouveau numéro disponible pour répondre aux urgences de la population

A partir de ce 1<sup>er</sup> février 2012, un réseau ambulancier public est disponible pour répondre aux urgences des habitants dans les communes du département de l'Ouest, où se trouve la capitale Port-au-Prince.

L'annonce de cet engagement gouvernemental a été faite, le jeudi 26 janvier 2012, par le secrétaire d'État à la population, D<sup>r</sup>. Carl Murat Cantave, lors d'une rencontre avec plusieurs responsables de médias au ministère de la santé publique et de la population.

Le « réseau d'ambulances du département de l'Ouest » sera structuré autour de 40 véhicules, dont 35 devront commencer à

assurer les services d'urgence à partir du lancement officiel du 1<sup>er</sup> février. Les 5 autres ambulances de la chaîne, qui sera ainsi instituée, resteront en couverture.

Une nouvelle « ligne 116 remplacera tous les autres numéros d'urgences », informe, pour sa part, l'entrepreneur Ralph Sénécal qui sera chargé du suivi opérationnel du réseau.

Le contrôle du réseau sera effectué à partir d'un centre de commande, lequel sera placé dans le quartier de Maïs Gâté (périphérie nord de la capitale).